

**Rassemblement / distribution mardi 7 juin de 11h30 à 13h30  
devant Paris Baguette Saint Michel 1 rue de la harpe 75005 paris**



**SOLIDARITE INTERNATIONALE  
SOUTIEN AUX SYNDICALISTES COREENS**

La société coréenne dénommée PARIS BAGUETTE, est l'une des principales marques de boulangerie du géant alimentaire SPC GROUP, qui possède 3 396 points de ventes en Corée du Sud. Cette boulangerie coréenne exploite également deux établissements à PARIS, dans le quartier de Saint-Michel et au Châtelet.

**La CGT** attire votre attention sur cette société qui utilise le nom de PARIS (associé de surcroît à un produit de tradition française) alors qu'elle véhicule une image déplorable aux yeux des travailleurs coréens, étant notamment connue comme l'une des pires entreprises de Corée pour les conditions de travail et l'exploitation abusive de son personnel ; faits pour lesquels cette société a déjà été condamnée par le ministère de l'Emploi et du Travail coréen et la justice coréenne.

Au lieu de de respecter « l'accord social » et notamment d'égaliser les salaires des ouvriers détachés avec ceux pratiqués par la maison mère, ils ont fait pression sur le personnel pour le pousser à partir et ont versé des primes aux personnels d'encadrement pour faire démissionner les syndicalistes.

**Afin de protester contre ces agissements et faire appliquer l'accord social, la dirigeante syndicale, Jong-Lin LIM, une jeune ouvrière boulangère, désespérée, a fait une grève de la faim de 53 jours en signe de protestation devant le siège de la société.**

**Bien que le syndicat coréen NATIONAL CHEMICAL FIBER FOOD UNION ait désigné PARIS BAGUETTE comme la pire entreprise envers les ouvriers, il est regrettable que le 14 avril 2022, la marque PARIS CROISSANT du Groupe SPC, siège de PARIS BAGUETTE, ait reçu l'Award du meilleur entrepreneur lors du French Business Awards 2022 de la Chambre de commerce et d'industrie franco-coréenne, ce qui est pour le moins paradoxal au regard des critères français s'agissant d'une société qui dénie tout droit au travailleur.** Enfin, bien que le ministère coréen de l'Emploi et du Travail, ainsi que les tribunaux se soient prononcés contre le travail illégal, aucune amélioration n'est à envisager.

A ce jour, le syndicat coréen continue à se battre pour obtenir un dialogue significatif avec la direction. Mais au lieu de s'asseoir à la table pour négocier, l'entreprise a déposé une plainte pour « obstruction à l'activité à l'encontre de plusieurs militants, le dossier a été envoyé au bureau du procureur.

Lim Jong-rin, président de la branche Paris Baguette et président du Syndicat national de l'industrie chimique, alimentaire et textile de la Fédération coréenne des syndicats, ainsi que Choi Yoo-kyung, vice-président senior de la branche Paris Baguette après avoir été entendus par le poste de police de Séoul Yongsan ont été déférés au parquet le 17 mai pour entrave aux affaires et non-respect de l'expulsion conjointe. Ils sont accusés d'avoir perturbé l'activité de la boulangerie en se disputant avec les employés de la boulangerie SPC au sous-sol lors d'une manifestation à Hannam-dong, Séoul vers 22 heures le 13 novembre de l'année dernière. La police a également enquêté sur les allégations d'agression, mais a conclu que les accusations n'avaient pas été admises.

Le président Lim et le vice-président Choi ont organisé une manifestation de juillet à fin décembre de l'année dernière, exigeant la fin de la répression syndicale et des pratiques de travail déloyales.

**Cette situation est inacceptable, l'UD CGT PARIS, l'US COMMERCE CGT PARIS et l'UNION LOCALE 5/6 PARIS sont totalement solidaires avec nos camarades du syndicat pour dénoncer ces conditions déplorables.**

**Elles apportent leur soutien à l'action des syndicalistes coréens.**

**Elles dénoncent l'entrave syndicale faite.**